



**Modernisation & Professionnalisation des
Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
dans le Département du Pas-de-Calais**

Pasdecalais

 *Le Département*

Plateforme d'Echanges & Télegestion

Avec le soutien de la



Réunion EDESS –



- le 27 Mai 2016

Sommaire

1 - Contexte du Département du Pas-de-Calais		p.3
2 - Projet de Plateforme & Télégestion		
	Etude et Projet	p.4
	Cadrage d'une solution adaptée	p.5
3 - Solutions de Télégestion		p.6
4 - Solution de Plateforme d'Echanges & Choix de Domidess		p.7
5 - Retours d'Expériences sur le projet		p.9
6 - Plateforme d'Echanges	Schéma de Circulation des Flux	p.10
	Choix et Avantages Esppadom	p.11
	Complexité des Echanges	p.12
	Fonctionnalités	p.13
7 - Réponses aux Attentes - Contacts		p.14

1 – Contexte du Pas-de-Calais

Chiffres Clés

Le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie représente une part importante des dépenses sociales du Département. En effet 73% des droits ouverts dans le cadre de l'APA à domicile (120 M€) et de la PCH (30 M€) sont mis en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Le mode prestataire représente environ 24 000 bénéficiaires pour environ 6,5 millions d'heures par an, ce qui induit près de 4 300 ETP.

En 2015 sur le Département, **plus de 130 SAAD** étaient (avant la loi ASV) agréés qualité par le Préfet, et 66 bénéficiaient du régime de l'autorisation du Président du Conseil Départemental. **Les 66 SAAD réalisent 84% des heures prestataires APA et près de 90% des heures prestataires PCH.**

Le territoire présente une grande diversité dans les SAAD et leur fonctionnement :

- Environ 20% disposent déjà d'une solution de télégestion
- Près de 40% ont un volume d'activité inférieur à 20 000 heures par an
- Près de 90% sont équipés d'outil de gestion de leur activité (plus de 20 solutions)

2 – Projet de Plateforme & Télégestion

Etude et projet

Le projet s’inscrit dans l’accord-cadre 2015-2018 avec la CNSA.

Les composantes du projet initial Plateforme-Télégestion :

- la fourniture, la mise en place et l’exploitation d’un service de télégestion des aides à domicile
- la fourniture et la gestion d’une flotte d’outils d’horodatage à destination des intervenants à domicile
- la gestion des impacts et des modifications sur le Système d’Information, ainsi que d’assurer d’une part l’interopérabilité de ce système avec celui du Département du Pas-de-Calais ainsi que d’autre part l’interopérabilité de ce système avec celui des SAAD
- d’assurer l’accompagnement au changement, la communication et le pilotage du dispositif

La procédure d’appel d’offres est lancée en avril 2015, mais ne sera pas menée à terme.

Le projet est rendu complexe au regard des règles d’appel d’offres et du contexte technique :

- diversité des solutions techniques
- périmètre du Département et hors périmètre
- l’interopérabilité entre les différentes solutions et équipements
- position des SAAD et des différents éditeurs et acteurs techniques

2 – Projet de Plateforme & Télégestion

Cadrage d'une solution adaptée

Le Département conserve les objectifs du projet mais adapte ses composantes :

- Une plateforme d'échanges
- Des outils de Télégestion au choix de chaque SAAD

1) Télégestion

Chaque SAAD pourra choisir la solution de télégestion la plus adaptée à ses besoins.

Ces changements permettent de faciliter le déploiement de la Télégestion avec une meilleure efficacité (solution efficace pour chaque SAAD, meilleure utilisation des services apportés).

Le Département aidera au financement des solutions d'équipements.

2) Plateforme d'échanges

Indépendante de la télégestion, elle a pour objectif d'échanger toutes les données relatives au projet (prises en charge, horodatages des interventions, données de facturation) et d'assurer l'interopérabilité entre les différents outils métier (SAAD, Département, Télégestion).

La différenciation de la plateforme et des outils de télégestion permet de rendre le projet moins complexe, plus facile à déployer, dans un contexte budgétaire maîtrisé.

3 – Solutions de Télégestion

Une approche individuelle par SAAD

Le Département participera à l'équipement de la télégestion pour les SAAD non équipés :

1) Principes de Financement

Le Département, avec le soutien de la CNSA, participera au financement sur la base d'une convention. Le financement d'investissement est calculé sur un montant forfaitaire maximum de 33 € ttc par bénéficiaire d'aide sociale, correspondant à une moyenne de devis d'opérateurs de télégestion en solution mobile.

2) Objectifs et modalités

La convention précise les obligations permettant de s'assurer que la solution répondent aux besoins du projet (télégestion mobile, tâches à effectuer, prestations effectuées, accès aux planning, gestion des ordres de mission, gestion des prestations complémentaires).

Les données complètes d'horodatages seront obligatoirement transmises sur la plateforme.

Cette orientation permettra à chaque SAAD de s'équiper de solutions adaptées à leurs besoins et en adéquation avec les objectifs du projet du Département (modernisation, professionnalisation, effectivité).

3 – Solutions de Plateforme d'échanges

Une approche globale pour le Département

Une plateforme fonctionnelle, en lien étroit avec Esppadom

1) Fonctionnalités de la Plateforme

La plateforme a pour objectif de gérer les 3 flux de données (Plan d'Aide, Interventions, Facturation) avec un haut niveau d'interopérabilité entre les différents acteurs et applicatifs métier. Les prestations APA, PCH, Aide-Ménagère et TISF (hors facturation) seront effectives.

La plateforme permettra au Département d'assurer la lisibilité des plans d'aide et un parfait suivi de l'effectivité (capacités d'analyses et de reporting).

2) Evolutions de la solution actuelle « FAP »

Le Département dispose déjà d'un portail permettant la transmission des plans d'aides et le traitement de la facturation. L'objectif de la plateforme est de s'appuyer sur cette expertise et connaissance, et d'intégrer les données d'interventions, mais également apporter un haut niveau d'interopérabilité, notamment en intégrant les travaux d'Esppadom.

La différenciation de la Plateforme et des outils de télégestion permet de gagner en terme de facilité, d'accompagnement et de conduite de projet.

4 – Choix de la Plateforme d'échanges

Le choix de Domidess

La Commission Permanente a acté le 18 avril la signature d'une convention de collaboration pour acquérir sa nouvelle plateforme d'échange :

1) Un choix Technique

La plateforme est construite en s'appuyant notamment sur les fonctionnalités de FAP et sur les travaux d'Espadom. Elle est réalisée en collaboration avec le Département (Pôle des Solidarités, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Finances et du Budget) et intègre des éditeurs et des SAAD pilotes.

2) Un choix de Planning

Le Département intègre un projet en cours, ce qui permet d'assurer un déploiement opérationnel en septembre, avec une phase pilote qui démarre dès juin.

3) Un choix Financier et durable

La volonté d'inscrire un projet dans une approche « standard » et dans le cadre d'un projet national soutenu par la CNSA permet de réduire considérablement les coûts, tant au niveau de l'investissement que sur le coût annuel de gestion.

5 – Retours d'Expériences sur le Projet

Les difficultés, contraintes et réussites

Plusieurs années d'études, de travail et d'échanges avec les différents acteurs et partenaires ont été nécessaires pour arriver au projet final :

Le choix de la Télégestion Départementale ou les Télégestions des SAAD:

- La télégestion mobile s'impose de plus en plus, notamment par ses capacités de services et avec un coût/service rendu de plus en plus avantageux.
- Plus les besoins et la couverture fonctionnelle sont importants, plus l'approche de la Télégestion par les SAAD s'avère pertinente et à privilégier.

La question des connecteurs et de l'interopérabilité :

- La capacité d'échanger entre outils et acteurs est un point essentiel, que ce soit entre le Département et les SAAD mais aussi entre les solutions de télégestion et les outils métiers.
- Les avancées **ESPPADOM** sont primordiales et essentielles. Le format reste à s'imposer aux différents acteurs, tant sur le plan technique que dans son impact financier.

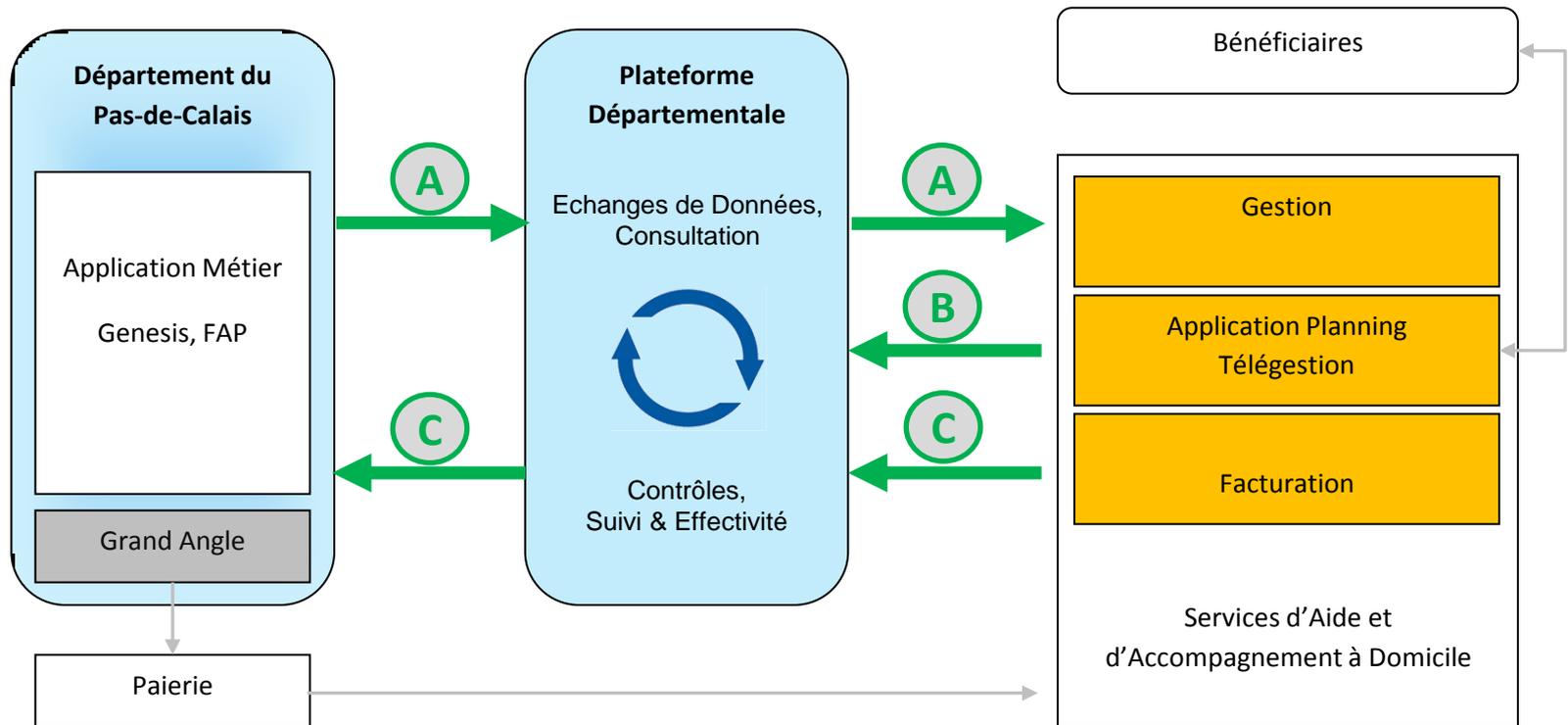
Des acteurs impliqués qui donnent de l'énergie au projet

- Il est impératif d'échanger, notamment avec les SAAD, sur le projet, sur sa construction, sur les choix.
- Le Département reste décideur mais la réussite du projet est collégiale.

6 – Plateforme d'Echanges

Schéma de circulation des Flux

L'ensemble des échanges est basé sur le référentiel de données Esppadom.



A - Flux des Prises en Charges « Order » **B** - Flux d'Interventions « Delivery » **C** - Flux de Facturation « Invoice »

6 – La plateforme d'échanges

Choix et avantages d'Esppadom

Un langage commun, d'intermédiation

La mise à disposition d'un référentiel permet de disposer d'une liste précise des données indispensables aux traitements de prises en charge, de leur transmission, du suivi des réalisations jusqu'au process de facturation. Le référentiel offre également la possibilité d'utiliser des données complémentaires selon le degré de finesse souhaité.

Le Département et son éditeur

Un principe déjà maîtrisé sur le plan des informations, qui limite le poids du projet (technique et financier). Esppadom est une solution à intégrer et non à développer.

Les SAAD, leur éditeur et l'outil de télégestion

La liberté de l'outil de télégestion (encadrée) permet de réduire les contraintes, faciliter les choix, les services. Esppadom permet de limiter fortement les coûts d'acquisition des flux d'échanges.

Une réponse à la diversité

Avec 130 SAAD et plus de 20 éditeurs, l'importance d'un langage commun est impératif, et ne doit pas être imposé par un seul financeur. Esppadom permet de disposer d'un langage commun multi-solutions et multi-financeurs.

6 – La plateforme d'échanges

La complexité des échanges de flux

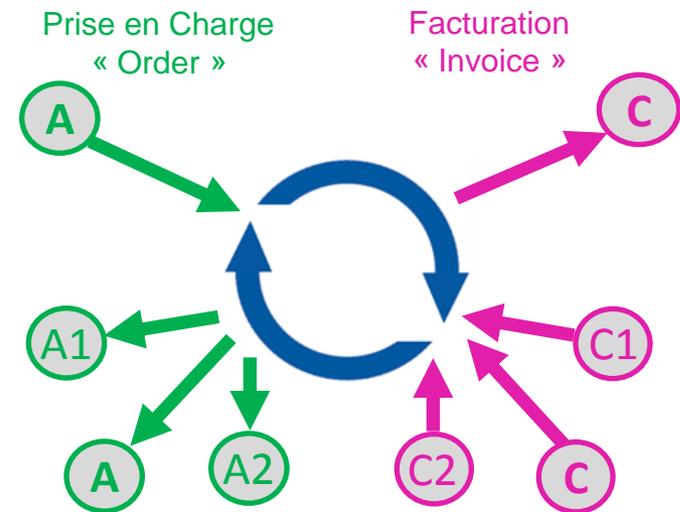
Difficultés et Solutions

- Le format Esppadom peut s'avérer complexe dans sa réalisation, notamment au regard du degré de finesse utilisé, de l'organisation de chaque SAAD ou de la capacité à absorber et traiter l'intégralité des informations.
- Un format récemment actualisé qui nécessite un temps d'appropriation pour certains éditeurs.

Intégration d'un moteur d'échanges de flux

Au-delà de l'intégration du format Esppadom, la plateforme Départementale dispose d'un moteur d'échanges (sur les 3 flux) qui permet en moins de 10 minutes de générer et d'enregistrer un format d'échanges (type csv) en reprenant les données du référentiel Esppadom.

Il offre l'avantage de conserver le référentiel cible et d'offrir une souplesse et une réactivité pour s'adapter à toutes applications (métiers, télégestion, finances).



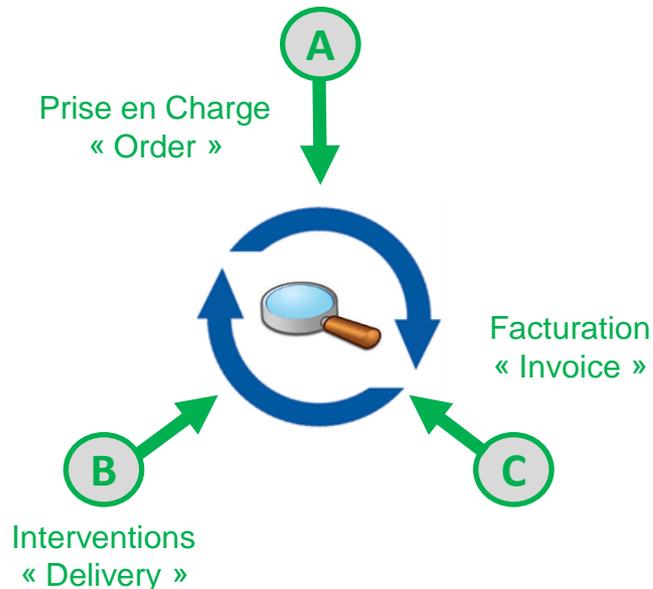
Un flux d'origine Esppadom peut faire l'objet de plusieurs formats d'export, tout comme plusieurs formats d'imports peuvent faire l'objet d'un flux d'export Esppadom.

6 – La plateforme d'échanges

Fonctionnalités

Au-delà des échanges, un paramétrage des règles de gestion

- La plateforme offre un paramétrage permettant une adaptation aux éléments techniques du Département et des SAAD : gestion des habilitations et des droits, gestion des tarifs, gestion des arrondis, gestion des règles de lissage.
- Le paramétrage est disponible pour chaque SAAD et pour chaque type de prestation.



Un outil d'analyse et de reporting

- La plateforme est dotée d'un moteur d'analyse qui permet de rapprocher les 3 types de flux.
- L'analyse est réalisée automatiquement pour chaque facture. Elle peut être également lancée à la demande (période, SAAD, Prestation, etc..).
- Le reporting permet au Département de disposer d'indicateurs et de tableaux de Bord, à vocation financière ou de suivi social, ou à des fins de pilotage d'activité.

7 – Projet du Département

Réponses aux attentes

Aide à la Modernisation et à la Professionnalisation des SAAD

- Le développement de la Télégestion,
- Conforme aux engagements de la convention CNSA.

Respect des Plannings

- Démarrage opérationnel en septembre

Amélioration du suivi des Plans d'Aides et gestion du suivi et de l'effectivité

- Accès aux données d'intervention
- Analyse et suivi des plans d'aides (réalisations, facturation)

Respect des engagements budgétaires

- Le projet reste conforme aux engagements initiaux
- Acquisition d'une solution économique, durable et nationale (Esppadom).

Contacts

Département du Pas-de-Calais

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
sueur.annick@pasdecals.fr

Domidess

www.domiserve.com/domidess

domidess@domiserve.com



Vidéo de Démonstration sur le site